



Chœur symphonique de Sherbrooke

<http://www.choeursymphoniquedeshbrooke.org>

EXTRAIT DU COUTUMIER DES CHORISTES

Règles de fonctionnement mises à jour le 7 novembre 2016

Tenue de concert

La tenue de concert obligatoire est la suivante :

a) Pour les femmes :

- jupe noire longue (à la cheville) ou palazzo noir long (pantalon fluide flottant) ou robe noire longue à manches longues;
- blouse noire unie ou chandail noir uni, à manches longues;
- bas noirs et souliers noirs;
- le seul bijou permis est la boucle d'oreille avec papillon, petite et discrète

b) Pour les hommes :

- pantalon et veston noirs;
- chemise blanche;
- noeud papillon noir;
- bas noirs et souliers noirs.

c) Parfums :

Aucun parfum ou eau de toilette. Lotion, fixatif à cheveux ou désodorisant parfumés ne sont pas permis, par respect pour vos collègues qui pourraient être sérieusement incommodés par des émanations de cette nature.

Règles à observer à l'occasion des concerts

1. Éviter de poser des questions ou de faire des commentaires au chef durant les répétitions avec orchestre.
2. Arriver sur les lieux une heure avant le début d'un concert afin de permettre la mise en place, une période de consignes, la mise en voix et un temps de recueillement.
3. Ne pas mâcher de gomme sur scène.
4. Pendant l'entrée et la sortie de scène, porter les partitions le long du corps, du côté opposé au public.
5. Ne jamais faire de signes de la main pour saluer parents ou amis dans l'auditoire.
6. Attendre le signal du chef d'orchestre pour ouvrir ou fermer sa partition.
7. Tourner les pages des partitions le plus silencieusement possible et ne pas les tourner durant la prestation des solistes.
8. Mémoriser les paroles et la musique des passages difficiles afin de pouvoir regarder le chef avec la plus grande attention possible.
9. Éviter de battre la mesure ou de se balancer en suivant le rythme de la musique.
10. Éviter de tourner la tête, de parler ou de rire durant un concert et d'applaudir à la fin du concert.
11. Rester calme et avoir un visage souriant.

Le Conseil d'administration